

Procès-verbal de la séance du comité syndical 4 mars 2026

Le 4 mars 2026 à 19h00, les membres du comité syndical du SERA se sont réunis dans la salle du SERA sous la présidence de M. Thierry DEROUBAIX, Président du syndicat, dûment convoqués le 27 février 2026

Secrétaire de séance : Monsieur COLLIGNON

Collèges : Intérêt commun : 32 délégués – eau potable : 28 délégués – assainissement collectif : 32 délégués – assainissement non collectif : 30 délégués

Présents : *Abergement-de-Varey*: M P DEYGOUT, M L. ROBERT ; *Ambérieu-en-Bugey*: M T. DEROUBAIX, M J. GUERRY, M JM.RIGAUD *Ambronay*: M F. BUFFET ; *Ambutrix*: - ; *Bettant*: M E. MAITRE, M G.ROUYER ; *Château-Gaillard*: M JP. THIBAUD, M E. VINCONNEAU ; *Châtillon-La-Pallud*: M P. VERNE ; *Douvres*: M C. LIMOUSIN ; M Y.PROVENT suppléant ; *Oncieu*: M D. JACQUEMIN ; Mme G.SOUZY *Saint-Denis-en-Bugey*: M P. COLLIGNON ; *Saint-Jean-Le-Vieux*: - ; *Saint-Maurice-de-Rémens*: - ; *St Rambert-en-Bugey*: M G. BOUCHON ; *Torcieu*: Mme E. BARBARIN, M G. VALERIOTI ; *Vaux-en-Bugey*: Mme F. RABILLOUD, M F. DESMARIS

Pouvoirs : *St Rambert-en-Bugey*: Mme J. CANARD à M G. BOUCHON - *Ambronay*: M B NASSIA à M F. BUFFET ; - *Saint-Denis-en-Bugey*: M G. CAGNIN à M P. COLLIGNON - *Châtillon-La-Pallud*: M P. VERNE à M D. LAMY

Excusés : M E. GAILLARD, M M. TISSOT-GUERRAZ, M S. MONNET, M C. BATAILLY, M D. DELOFFRE

Le quorum étant atteint pour l'ensemble des collègues, M. Thierry DEROUBAIX, président, ouvre la séance.

Ordre du jour

Préambule

- ✓ Approbation des procès-verbaux du Comité Syndical du 18 décembre 2025
- ✓ Nomination d'un secrétaire de séance

Eau potable

- ✓ D-2026-001 - Affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025
- ✓ D-2026-002 – Présentation et vote du budget primitif 2026
- ✓ D-2026-003 – Fongibilité des crédits
- ✓ D-2026-004 – Attribution d'une subvention et conclusion d'une convention avec l'association « EauSoleil Rhône-Alpes »
- ✓ D-2026-005 – Demande de participation financière à l'Agence de l'Eau pour soutenir les projets « TAGOUROUT, AMALOU, IOULIWIL » au Maroc de l'association « EauSoleil Rhône-Alpes »

Assainissement collectif

- ✓ D-2026-006 - Affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025
- ✓ D-2026-007 – Présentation et vote du budget primitif 2026
- ✓ D-2026-008 – Fongibilité des crédits

Points divers ne donnant pas lieu à délibération

- ✓ Informations diverses
- ✓ Remerciements

Clôture de la séance

Préambule

Nombre de délégués présents : 21 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 25

Approbation des procès-verbaux du Comité Syndical du 18 décembre 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du comité syndical du 18 décembre est approuvé à l'unanimité.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur COLLIGNON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Eau potable

Nombre de délégués présents : 19 - Nombre de pouvoirs : 3 - Nombre de votants : 22

D-2026-001 - Affectation anticipée du résultat de l'exercice 2025

La maquette d'affectation des résultats anticipée a été transmise aux délégués avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Vice-Président indique que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2025 ne peuvent pas être soumis au vote lors de cette séance. Il présente les résultats provisoires de l'exercice 2025 et leur intégration aux résultats des exercices antérieurs.

Afin de permettre l'équilibre du budget primitif 2026, il est proposé de procéder à une reprise anticipée des résultats.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De reprendre de manière anticipée les résultats du budget Eau Potable de l'exercice 2025, conformément à l'état annexé à la présente délibération
- ✓ D'affecter ces résultats comme suit :
 - Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 580 459.02 €
 - Au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 1 553 003.64 €
- ✓ D'inscrire ces montants au Budget Primitif 2026
- ✓ De préciser que cette reprise anticipée fera l'objet d'une régularisation, le cas échéant, après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2025, par une nouvelle délibération d'affectation des résultats ainsi que par une décision modificative destinée à procéder aux ajustements nécessaires.

D-2026-002 – Présentation et vote du budget primitif 2026

La maquette du budget primitif 2026 a été transmise aux délégués avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Vice-Président présente, chapitre par chapitre, les recettes et les dépenses prévues à l'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement. Un éclairage particulier est apporté sur les principaux postes budgétaires ainsi que sur les opérations d'investissement programmées.

Echanges :

La commune de Bettant, s'interroge sur l'application d'un ratio de 60% de charges de personnel au budget eau potable, compte tenu de l'existence de prestations externalisées, notamment pour la relève des compteurs. Il est rappelé que le ratio a été délibéré après présentation du débat d'orientation budgétaire de décembre. Il est recalculé chaque année sur la base d'une analyse détaillée des charges réellement supportées par chacune des compétences eau potable et assainissement.

La commune de Douvres questionne le montant des charges de personnel. Il est précisé que le SERA emploie majoritairement des agents disposant de qualifications techniques élevées afin de répondre aux exigences d'exploitation et de maintenance.

Hors réunion : Les charges de personnel comprennent notamment les rémunérations, les charges sociales, ainsi que les participations aux dispositifs de protection sociale, les titres-restaurant, les assurances liées au personnel, les actions de formation...

La commune de Bettant s'interroge sur la migration du système de supervision vers le logiciel Topkapi. Il est rappelé que le système actuellement utilisé, Arlequin, n'est plus maintenu par son éditeur et présente un risque de défaillance pouvant compromettre le pilotage à distance des ouvrages. Afin d'anticiper cette situation, il est nécessaire de migrer vers un système fonctionnel. Dans un souci de rationalisation des coûts, le choix a été fait de mutualiser l'outil avec celui utilisé pour les ouvrages d'assainissement.

La commune d'Ambérieu questionne sur la nécessité d'intervenir sur certaines unités de distribution d'eau potable (UDI) notamment Breydevent. Il est rappelé que ce secteur nécessite, lors des contrôles hebdomadaires, des ajustements réguliers du traitement afin de garantir la potabilité de l'eau jusqu'au point de distribution. Une étude visant à identifier des solutions de fiabilisation plus pérenne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'adopter le budget primitif Eau potable 2026 tel que présenté
- ✓ De décider que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement
- ✓ D'autoriser le Président à procéder à l'exécution du budget et à signer tout document afférent

D-2026-003 – Fongibilité des crédits

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre du nouveau référentiel budgétaire, les comptes de provisions ont été supprimés. Le comité syndical peut désormais autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exception des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il précise également que toute utilisation de ce dispositif doit faire l'objet d'une information du comité syndical lors de la séance suivante.

Echanges : La commune de Vaux-en-Bugey souhaite s'assurer que cette disposition a bien été validée avec les services de la Direction générale des finances publiques.

Monsieur le Vice-Président indique que cette possibilité a été présentée et confirmée par le conseiller aux décideurs locaux (CDL) ainsi que par le service de gestion comptable (SGC), et qu'elle a également été proposée à l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'exploitation et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section d'exploitation et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement
- ✓ De prendre acte de la nécessité pour le Président de communiquer sur l'utilisation de ce mécanisme de la fongibilité des crédits dans la séance la plus proche qui suit.

D-2026-004 – Attribution d'une subvention et conclusion d'une convention avec l'association « EauSoleil Rhône-Alpes »

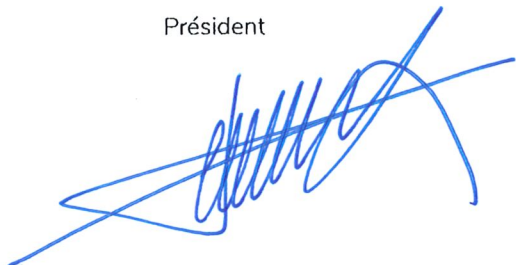
Monsieur le Président rappelle que le syndicat entretient depuis plusieurs années un partenariat avec l'association EauSoleil Rhône-Alpes, visant notamment à accompagner le montage et la présentation de projets auprès de l'Agence de l'Eau afin de faciliter leur financement.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait à Ambérieu, le 4 mars 2026

Thierry DEROUBAIX,
Président



Pascal COLLIGNON,
Secrétaire de séance

